

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 juillet 2008, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

La secrétaire trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 203-07-2008 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 204-07-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la réunion du 2 juin 2008 et l'assemblée spéciale du 20 juin 2008 soient adoptés tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 205-07-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de juin 2008.

ADMINISTRATION

MESURES D'URGENCE

- 206-07-2008 Attendu que la municipalité de Mandeville a subi des orages violents sur son territoire;

Attendu que madame la Mairesse doit décréter l'état d'urgence dans le but de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le territoire concerné;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de la municipalité de Mandeville entérine l'état d'urgence décrété par la Mairesse et valable pour cinq jours tel que décrit :

Municipalité de Mandeville

Ce 29 juin 2008, à 19h15 heures

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

Je, soussigné, maire de la municipalité de Mandeville, investi des pouvoirs édictés par la *Loi sur la sécurité civile*, L.R.Q. c. S-2.3, plus particulièrement en vertu du 2^{ième} alinéa de l'article 43 de ladite loi, décrète l'état d'urgence.

Nature du sinistre :

Orages violents

Territoire concerné :

Sur tout le territoire de la municipalité de Mandeville.

Circonstances justifiant l'état d'urgence :

Nécessité de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le territoire concerné compte tenu que les voies d'accès sont détruites et ne permettent plus l'accès aux propriétés.

Durée :

La présente déclaration d'état d'urgence local entre en vigueur immédiatement et est valable jusqu'à ce qu'elle soit entérinée par le conseil municipal pour une période de cinq jours ou, à défaut, pour une période de 48 heures.

Personne habilités :

Le maire peut exercer les pouvoirs mentionnés à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*.

SIGNÉ À MANDEVILLE, CE 29 JUIN 2008, À 19h15 HEURES

Francine Bergeron Mairesse

TOURNOI DE GOLF – CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

- 207-07-2008 Invitation à la quatrième édition du tournoi de golf samedi le 2 août 2008 au terrain de golf de St-Didace. Les bénéfices recueillis lors de cette journée et soirée permettront au Centre de consolider et de développer les services offerts à la population. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville paie un montant de 600.00\$ pour l'inscription de quatre membres du conseil au golf et au souper.

RENOUVELLEMENT CROIX-ROUGE CANADIENNE DIVISION QUÉBEC

- 208-07-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne division Québec au montant de 225.70\$.

21^e ÉDITION DE L'OMNIUM DES MAIRES DE LA MRC DE MATAWINIE

- 209-07-2008 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète deux (2) billets pour l'Omnium des Maires de la MRC de Matawinie le mardi 26 août 2008 au Club de golf de Saint-Jean-de-Matha au prix de 150.00\$ par billet. Les fonds amassés lors de cet événement annuel sont versés au Fonds de protection de l'environnement matawinien, pour le soutien de projets qui touchent la protection de l'environnement et le développement durable sur le territoire de la MRC.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

SUBVENTION DANS LE CADRE DU «PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2008-2009

M. François Benjamin, député, a le plaisir de vous informer qu'il a recommandé votre municipalité pour le versement d'une subvention de 30 000.00\$ du budget qui lui est alloué dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire.

NOMINATION DE M. RÉJEAN BERGERON À TITRE DE CONTREMAÎTRE

- 210-07-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que M. Réjean Bergeron soit nommé à titre de contremaître rétroactivement au 16 juin 2008 au salaire horaire de 20.54\$/heure avec une période de probation de six (6) mois. Pendant l'absence de M. Réjean Bergeron, ce dernier sera remplacé par M. Arthur Bergeron au même tarif horaire. Si M. Réjean Bergeron décide pendant ou après sa période de probation de ne plus être contremaître, il retournera à ses fonctions précédentes avec tous les avantages précédents. La même chose s'applique si l'employeur décide que M. Réjean Bergeron ne satisfait pas aux exigences du poste.

DEMANDE DE POSTES CANADA

- 211-07-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville instaure une limite de vitesse pour les chemins suivants : Terrasse Bellevue maximum de 30 km/h, Chemin Victoria maximum de 30 km/h, 3er Rang Peterborough c'est-à-dire le premier tronçon aura un maximum de 50 km/h et le deuxième tronçon aura un maximum de 30 km/h, 1^{er} Rang Peterborough maximum de 50 km/h, Chemin de l'Aqueduc maximum de 50 km/h, rue Bouvier maximum de 30 km/h, Rang de la Rivière maximum de 50 km/h, 34er Avenue maximum de 30 km/h et 35er Avenue maximum de 30 km/h. Cette démarche a pour but d'aider Postes Canada à évaluer la sécurité routière aux boîtes aux lettres rurales donc la municipalité doit afficher les panneaux indiquant les limites de vitesse.

RAPPORT D'INSPECTION

Suite à un glissement de terrain au Rang de la Rivière, M. Paul Lefebvre du ministère de la Sécurité publique, est venu voir les lieux. Après constatation, M. Lefebvre nous a mentionné que le Chemin de la Rivière n'était pas en danger. Ce dernier nous a mentionné de rajouter du matériel dans l'affaissement. Il nous a spécifié qu'on n'avait pas besoin d'autorisation du Ministère tant qu'on ne touchait pas à l'eau. De plus, selon M. Lefebvre, il serait plus judicieux de modifier le tracé du Chemin que d'investir dans une technique de stabilisation des berges.

DEMANDE DE MME LAURETTA LÉVESQUE

- 212-07-2008 Mme Lauretta Lévesque aimerait faire la demande d'une appellation d'un chemin privé situé près de la Côte à Ménick. Mme Lévesque aimerait que cette rue ou chemin porte le nom de « Chemin de la falaise ». Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la proposition de Mme Lévesque soit le « Chemin de la falaise ». Par contre, la municipalité de Mandeville exige que ledit chemin soit conforme aux règlements de la Municipalité.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

FAUCHAGE DES FOSSÉS

- 213-07-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville engage à contrat M. François Bergeron pour faire effectuer le fauchage des fossés au coût de 50.00\$/heure.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- 214-07-2008 Accusé de réception de la résolution #176-06-2008 concernant la réparation des crevasses sur la rue Desjardins à partir du bureau de poste jusqu'à l'intersection du rang Saint-Augustin. Votre demande a été inscrite à notre planification estivale. Des travaux de rapiéçage manuel devraient être réalisés vers la mi-juillet dans ce secteur pour combler les fissures et les nids-de-poule. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande une couche d'asphalte d'usure sur la rue Desjardins à partir du bureau de poste jusqu'à l'intersection du Rang St-Augustin et sur toute la longueur du Rang Saint-Augustin.

DEMANDE DE SOUMISSION – ASPHALTAGE

- 215-07-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des soumissions d'asphaltage à Excavation Normand Majeau inc., Sintra et Bourget pour l'asphaltage de certaines rues (une partie de la rue St-Joseph et une partie de la rue Prescott) et l'asphaltage d'environ 1200 mètres carrés dans la cour d'école tel que stipulé dans le protocole d'entente signé entre la municipalité et la Commission scolaire des Samares.

ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

- 216-07-2008 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que d'autoriser la municipalité de Mandeville à signer l'entente avec le ministère des Transports concernant l'établissement des responsabilités pour la gestion des ponts situés sur le réseau routier de la municipalité de Mandeville. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer la présente entente.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Réception d'une lettre en copie conforme concernant la demande de certificat d'autorisation pour le réaménagement d'un pont au-dessus de la rivière Mastigouche.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2008

- 217-07-2008 Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Mandeville désire municipaliser une partie du Chemin du Lac Creux du côté Ouest soit à gauche;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 2 juin 2008;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Guy Corriveau
Appuyé par M. Sylvain Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

Que la municipalité de Mandeville municipalise une partie du Lac Creux soit le côté ouest à gauche. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour officialiser la municipalisation du chemin. L'Acte notarié sera fait par la firme Coutu & Comtois entre les deux (2) parties.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

MME LINE BEAUCHAMP, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

J'ai le plaisir de vous informer que votre municipalité recevra une subvention de 7 061.07\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

ACHAT ET INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

- 218-07-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète auprès de Automation RL, les équipements nécessaires (2 supports et 2 protecteurs) au prix de 464.80\$ plus taxes et de mandater Automation RL à faire l'installation pour un montant de 350.00\$ plus taxes. Le tout a pour but de protéger contre la foudre la sonde de niveau au réservoir d'eau potable.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – DESSAU

- 219-07-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services de Dessau pour le prolongement de la conduite d'aqueduc pour le raccordement de quatre entrées privées sur le chemin de l'Aqueduc au montant de 15 000.00\$ plus taxes.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE A. BEAUSOLEIL

- 220-07-2008 Nous membres de l'association des propriétaires du domaine A. Beausoleil avons mandaté notre présidente Mme Louise Richard à faire officiellement la demande à notre municipalité afin de voir au déneigement des rues suivantes la rue Gaia, Saturne, Vénus et Neptune qui représentent 1.4 km de déneigement. Comme la majorité des propriétaires sont résidents permanents et payeurs de taxes, nous croyons justifiée notre demande et anticipons une réponse positive. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de déneiger les rues mentionnées précédemment à condition que le propriétaire rend conforme les rues conformément à notre réglementation.

DEMANDE DE MME LUCE DENOMMÉ ET M. DANIEL VENNE

Suite à la réception de notre compte de taxes municipales, nous avons pris connaissance des services pour lesquels nous payons des taxes. Nous ne bénéficions pas de tous les services inclus dans le coût de nos taxes étant donné l'éloignement de notre chalet. Alors pourquoi ne pas ouvrir le chemin menant au Lac Tisime l'hiver? Depuis trois ans nous sommes cinq propriétaires qui défrayons le coût du déneigement, nous pouvons ainsi profiter de nos propriétés toute l'année. De plus dernièrement nous avons remarqué que le chemin menant aux nouveaux terrains autour du lac Creux était ouvert alors pourquoi ne pas également ouvrir le chemin menant au lac Tisime au moins jusqu'au bacs pour la collecte des vidanges et de récupération?

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

Le seul service que nous avons mais pas toute l'année puisque le chemin n'est pas ouvert jusque là par la municipalité. La demande est à l'étude.

FACTURE DE TEKNIKA HBA

- 221-07-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Teknika HBA au montant de 8 098.72\$ taxes incluses pour le réservoir d'eau potable concernant l'ensablement des puits. Cette facture sera payée par le surplus accumulé.

PRIORITÉS POUR LE PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRAL D'ACCISE SUR L'ESSENCE

- 222-07-2008 Attendu que la Municipalité de Mandeville désire se prévaloir du Programme de la taxe fédéral d'accise sur l'essence pour son réseau d'aqueduc municipal;

Attendu que la Municipalité de Mandeville désire vous soumettre quatre (4) priorités reliées au réseau d'aqueduc;

Attendu que la Municipalité de Mandeville va maintenir son niveau d'investissement tel qu'exigé par le programme;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville vous propose les quatre(4) priorités suivantes :

1^{ère} priorité : Installation de quatre(4) entrées d'eau potable sur le Chemin de l'Aqueduc pour desservir deux (2) propriétaires. Ces derniers étaient déjà alimentés depuis plusieurs années par le réseau d'eau potable gravitaire de la Municipalité. Depuis la construction du réservoir d'eau potable selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), les deux (2) propriétaires ne sont pas alimentés par le réseau d'aqueduc municipal donc la Municipalité se doit de leur donner le service.

2^{ième} priorité : Branchement du 2^{ième} puits d'eau potable à la station de pompage. La Municipalité de Mandeville possède deux (2) puits d'eau potable mais seulement un (1) puits est branché à la station de pompage. Donc ce branchement ferait en sorte de protéger la Municipalité contre toute éventualité de bris de pompe ou autre provenant du puits qui est branché à la station de pompage.

3^{ième} priorité : Prolongement du réseau d'aqueduc municipal pour les propriétaires de la Terrasse Lefebvre et Dessailliers. Ces propriétaires paient depuis plusieurs décennies les infrastructures du réseau d'aqueduc municipal sans être desservi par ledit réseau. Cette intervention est demandée par les propriétaires de la Terrasse Lefebvre et Dessailliers.

4^{ième} priorité : Réhabilitation progressive du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Mandeville afin d'améliorer le débit d'eau suite à l'étude de modélisation hydraulique effectuée par la firme de génie conseil.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

URBANISME ET MISE EN VALEUR

DÉROGATION MINEURE DE MME ODETTE PAQUIN DU 326 RANG ST-PIERRE

223-07-2008 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Mme Odette Paquin du 326 Rang St-Pierre. Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée à l'adresse ci-haut mentionné. La propriétaire veut morceller une partie du lot 113-4 pour vendre une superficie de 176 mètres carrés à son voisin. Une dérogation mineure a été accordé en 2007 afin de permettre la subdivision d'une partie du lot 113 (maintenant 113-4) avec une superficie de 2669.7 mètres carrés.

Vu les circonstances, il est proposé par M. Rodrigue Genois, appuyé par M. Raymond Bourdelais et il est résolu à l'unanimité des membres du CCU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accepter la dérogation mineure de Mme Odette Paquin du 326 Rang St-Pierre car en morcellant une partie du terrain, le lot 113-4 sera encore plus dérogoire au tableau 1 de l'article 4.2 du règlement de lotissement #193.

En conséquence

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de Mme Odette Paquin du 326 Rang St-Pierre telle que lue par les membres du conseil.

DÉROGATION MINEURE DE MME MADELEINE GODBOUT DU 310 CHEMIN DU LAC STE-ROSE SUD

224-07-2008 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Mme Madeleine Godbout du 310 Chemin du Lac Ste-Rose Sud. Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée à l'adresse ci-haut mentionné. La propriétaire veut ajouter un solarium sur une galerie existante en bande riveraine.

Vu les circonstances, il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Rodrigue Genois et il est résolu à l'unanimité des membres du CCU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accepter la dérogation mineure de Mme Madeleine Godbout du 310 Chemin du Lac Ste-Rose Sud car selon la réglementation en vigueur, une construction dérogoire protégée par droit acquis ne peut être modifiée, agrandie ou prolongée qu'en conformité avec les exigences des règlements.

En conséquence

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de Mme Madeleine Godbout du 310 Chemin du Lac Ste-Rose Sud telle que lue par les membres du conseil.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

AGIR MASKINONGÉ

- 225-07-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, à titre de représentant de la municipalité auprès de Agir Maskinongé.

CRÉLANAUDIÈRE

- 226-07-2008 Lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, tenue le 15 mai dernier, les administrateurs et administratrices ont analysé votre demande d'aide financière au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2008-2009. Ainsi, ils et elles ont été unanimes pour consentir la somme de 68 327.04\$, qui représente l'équivalent de 58,3% des coûts totaux révisés du projet présenté pour la construction d'une passerelle au Parc des Chutes du Calvaire. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente de financement du « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II – Exercice 2008-2009 » sera exercé entre la CRÉ Lanaudière et la Municipalité de Mandeville. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, seront autorisées à signer tous les documents relatifs au projet.

EMBAUCHE DE MME GINETTE RICHARD

- 227-07-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité de Saint-Didace à embaucher Mme Ginette Richard Aide à l'Inspecteur des Eaux au taux horaire de 12.00\$/heure pour aider l'Inspecteur des Eaux M. Patrice Gagné pour les municipalités de Mandeville, Saint-Didace, St-Gabriel-de-Brandon et St-Cléophas-de-Brandon dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées et le partage des services d'un fonctionnaire. Le poste de Mme Richard est subvention par Emploi-Québec donc toutes les dépenses découlant de l'embauche de Mme Richard seront réparties tel que spécifié dans ladite entente.

AVIS DE MOTION

M. Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation d'un règlement ayant pour effet d'amender le règlement administratif numéro 195 pour exiger une délimitation de la ligne des hautes eaux.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO # 348-2008

- 228-07-2008 Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Mandeville désire amender son règlement administratif numéro 195;

Considérant que les pouvoirs conférés par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Considérant que ce projet de règlement a pour but de modifier l'article 3.3.5 du règlement administratif numéro 195 afin d'y ajouter un paragraphe;

Considérant qu'un avis de motion a été donné conformément à la Loi le 7 juillet 2008;

En conséquence

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

Que le projet de règlement portant le numéro 348-2008 soit adopté et le conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2

L'article 3.3.5 du règlement administratif numéro 195 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

pour les terrains en bordure d'un cours d'eau, inclure un plan, fait par un arpenteur-géomètre, délimitant la ligne des hautes eaux et montrant la bande de protection riveraine.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Mairesse

Sec.-très. et directrice générale

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU BASSIN VERSANT DU LAC LONG

D'une part, des membres de l'Association des propriétaires du bassin versant du lac Long subissent présentement des tords causés par un niveau trop élevé du lac et d'autre part, ce niveau d'eau trop élevé vient nuire à l'écologie du lac avec d'immenses souches qui décollent de leur lieu d'encrage stable depuis de nombreuses années. Bien que le site de la décharge du lac soit problématique, non fonctionnel, les constructions de barrages par les castors le long du cours d'eau après cette décharge sont la cause principale du problème. La situation particulière de la pointe Est du lac et du site de la décharge : il se situe dans la municipalité voisine de St-Didace. Au nom de l'Association, je vous remercie pour cette action rapide et je suis persuadé qu'ensemble, nous trouverons une solution permanente à cette situation.

LETTRE DE MME GINETTE BOULIANNE

Vous trouverez ci-joint des photos démontrant la hauteur de la haie située en face de notre chalet (23 58^e avenue). Voyez-vous-même la différence entre le 26 février 2003 et le 17 juin 2008. Même si les photos n'ont pas été prises durant la même saison, vous constatez que votre décor a beaucoup changé. Ces photos ont toutes été prises de notre galerie. Avant d'acheter, nous avons pris la précaution de vérifier sur votre site internet, le règlement sur les haies et les clôtures, à savoir 1.5 mètre en façade et 2 mètres sur les côtés. Comme notre rêve était d'avoir une propriété pour voir l'eau, nous avons décidé d'acheter. Plus les années passent et plus nous avons comme décor une immense haie.

EMBAUCHE DE M. PATRICE GAGNÉ À TITRE D'ADJOINT À L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

229-07-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche temporairement M. Patrice Gagné à titre d'adjoint à l'inspecteur en urbanisme et en environnement, afin d'aider Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, dans le cadre de ses fonctions. M. Patrice Gagné est mandaté pour signer tout permis émis par la municipalité de Mandeville et ce, dans l'exercice de ses fonctions et à siéger sur les comités d'urbanisme s'il y a lieu.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

LOISIRS ET CULTURE

DÉMISSION DE MME FRANCINE LAMOUREUX COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

230-07-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la démission de Mme Francine Lamoureux à titre de coordonnatrice de la bibliothèque de Mandeville. Les membres du conseil tiennent à remercier Mme Lamoureux pour son implication, une lettre lui sera envoyée. Une lettre de remerciement leur sera envoyée.

DÉMISSION DE MME MADELEINE TREMBLAY ADJOINTE À LA BIBLIOTHÈQUE

231-07-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la démission de Mme Madeleine Tremblay à titre d'adjointe à la bibliothèque de Mandeville. Les membres du conseil tiennent à remercier Mme Tremblay pour son implication, une lettre lui sera envoyée. Une lettre de remerciement leur sera envoyée.

NOMINATION DE MME MONIQUE BESSETTE À TITRE DE COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

232-07-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme Mme Monique Bessette à titre de coordonnatrice de la bibliothèque de Mandeville.

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisque la fille de M. Charpentier travaille au CDBL.

DEMANDE D'APPUI RÉGIONAL À L'ÉGARD DU RETRAIT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA AU FINANCEMENT DE CERTAINS OBNL

233-07-2008 CONSIDÉRANT les directives transmises par l'Agence de développement économique du Canada de mettre fin au financement récurrent des organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que ces mesures toucheront spécifiquement le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL);

CONSIDÉRANT que ces organismes portent des mandats de développement en lien avec les priorités établies dans le Plan quinquennal de développement Lanaudière 2007-2012, de même qu'ils sont étroitement associés au développement de deux créneaux d'excellence : biologie végétale et transformation agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que cette décision a un impact défavorable pour le développement économique de la région, en discriminant, sur le simple fait d'être à but non lucratif, des organismes qui offrent des services directs aux entreprises et génèrent par le fait même des retombées économiques sur leurs secteurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

QUE la municipalité de Mandeville s'oppose au retrait de Développement Économique Canada du financement structurant pour les secteurs économiques concernés des organismes visés, à savoir le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière et le Conseil de développement bioalimentaire Lanaudière;

QUE cette résolution soit acheminée au ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions, monsieur Jean-Pierre Blackburn, ainsi qu'au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, et ministre responsable de la région de Montréal, monsieur Michael Fortier;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, monsieur Raymond Bachand, ainsi qu'à toutes les CRÉ du Québec.

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, reprend sa place au conseil.

FACTURE DE TEKNIKA-HBA – COMITÉ DE SUIVI DU LAC MASKINONGÉ

234-07-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paie la facture de Teknika-HBA pour le Comité de suivi du Lac maskinongé au montant de 6 539.73\$ taxes incluses. Cette facture sera répartie selon la richesse foncière uniformisée 2008 soit : Mandeville 38.31%, Ville Saint-Gabriel 22.77% et Saint-Gabriel-de-Brandon 38.92%. Le paiement de cette facture sera effectuée par le surplus accumulé.

PLACE AUX JEUNES

Le comité de Place aux Jeunes vous remercie pour votre contribution financière lors de cette 13^e édition dans la MRC de D'Autray. Votre commandite a contribué au bon fonctionnement de votre événement.

PREMIER FORUM SOCIAL LANAUDOIS

Le premier Forum social lanauois (FSL) aura lieu du 24 au 26 avril 2009. Cette initiative s'inscrit dans la mouvance des forums sociaux qui se tiennent chaque année, dans différents pays, depuis janvier 2001 et qui visent à penser, partager et mettre en œuvre des alternatives à la mondialisation néolibérale et à promouvoir un autre monde possible. Nous vous invitons à vous impliquer pour organiser ou proposer un atelier, une conférence, un groupe de discussion etc.

GALA PROMEXCEL

235-07-2008 Le CLD de la MRC de D'Autray tient à vous informer que se tiendra, à l'automne 2008, le dixième Gala Promexcel. Cette édition coïncidera avec le dixième anniversaire du CLD de la MRc de D'Autray et saluera les réussites de notre territoire. Nous souhaitons connaître votre intérêt à agir comme partenaire financier du Gala 2008. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète les billets nécessaires pour une table lors du Gala Promexcel.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU PARC ROCO

236-07-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise l'Association des propriétaires du Parc Roco à tenir leur épluchette de blé d'inde pour le 9 août 2008 ou en cas de pluie remis au samedi 16 août 2008. La municipalité avisera la Sûreté du Québec.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

ACHAT DE PRUCHES

- 237-07-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète 60 morceaux de pruches 6X6 et 180 morceaux de pruches 2X6 au montant de 1994.50\$ taxes incluses pour le Festiwest.

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

- 238-07-2008 Considérant que la Régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon a adopté le règlement numéro 1 intitulé : « Règlement d'emprunt relatif à l'acquisition et l'exploitation du Centre sportif et communautaire de Brandon »;

Considérant que le conseil municipal de Mandeville a obtenu copie dudit règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de Mandeville approuve le règlement numéro 1 de la Régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon intitulé : »Règlement d'emprunt relatif à l'acquisition et l'exploitation du Centre sportif et communautaire de Brandon », celui-ci décrétant et autorisant un emprunt au montant de huit cent mille (800 000) dollars remboursable sur une période de vingt (20) ans.

DEMANDE AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

- 239-07-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise la tenue d'un « Stop payant » organiser et au profit de Aux Trouvailles de Mandeville en date du 19 juillet 2008. La municipalité avisera la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE

Suite à notre assemblée générale annuelle du 10 juin 2008, c'est avec plaisir que nous vous transmettons les résultats de la dernière année. Comme vous le constaterez à la lecture de ces documents, le carrefour a connu une hausse de 12% dans le nombre de jeunes accueillis, et ce, grâce à l'ouverture permanente de ses deux nouveaux points de service situés à Lavaltrie et St-Gabriel-de-Brandon.

ACHAT DE DEUX ORDINATEURS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

- 240-07-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète deux (2) ordinateurs pour la bibliothèque municipale auprès de Service Informatique Mario Gaudard enr. pour un montant de 750.00\$/chacun plus taxes et installations non incluses. La facture sera payée par le surplus accumulé.

ADHÉSION AU DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER – HYDRO-QUÉBEC

- 241-07-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adhère au programme de « Diagnostic résidentiel mieux consommer – Hydro-Québec ». La municipalité présentera un projet et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

directrice générale, sera autorisée à signer tous les documents nécessaires à ladite entente.

VARIA

DEMANDE DE FESTIWEST MANDEVILLE

- 242-07-2008 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement la Salle municipale à Festiwest de Mandeville pour organiser une soirée dansante pour les jeunes de 12 à 17 ans sans alcool. Par contre Festiwest devra obtenir les assurances nécessaires pour l'organisation d'une telle soirée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 243-07-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de juin 2008 tels que lus, les chèques du numéro 5457 au numéro 5538 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de juin 2008, ainsi que les comptes à payer du mois de juin 2008 pour un montant de 355,074.94\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général et certaines dépenses payées par le surplus accumulé.

Mairesse

Sec. Très. et Dir. générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 244-07-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h25.

Mairesse

Secrétaire-trésorière et directrice
générale